

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU MARDI 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à seize heures trente (16h30), les associés de la société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable **AU 235**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 948 860 465, dont le siège social est situé au 235 boulevard Paul Painlevé à Lille (59000), se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

IDENTITÉ DES ASSOCIÉS	ADRESSE	NOMBRE DE PARTS
COLLÈGE A (40 %)		
Catégorie du sociétaire fondateur		
L'association ELABE BFC (ONAJ)	43 Rue Jaboulay à LYON (69007)	200
COLLÈGE B (20 %)		
Catégorie des contributeurs actifs personnes physiques et des salariés		
Monsieur Roger MAUCOURT	8/205 rue de Toul à LILLE – 59000	10
Monsieur Djillali MERDJI	-	3
Monsieur Maxime ROUILLERE	-	3
COLLÈGE C (10 %)		
Catégorie des collectivités locales et territoriales		
La Ville de Lille	Place Augustin Laurent CS 30667 à LILLE (59800)	40
COLLÈGE D (30 %)		
Locataires de la Maison Stéphane Hessel		



AU 235

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE

RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465

L'Union Régionale des SCOP et des SCIC des Hauts-de-France	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40
Le club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire, dénommée « CIGALES 235 »	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40
Initiative Lille Métropole Sud	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40
Acteurs Pour une Économie Solidaire	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40
SA Scop TOERANA HABITAT	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40

Total des associés présents ou représentés : 10 (dont 1 pouvoir) sur un total de 10.

Monsieur Ashraf AL SUGHAYYR, représentant l'association ELABE BFC (devenue ONAJ), présidant la séance en qualité de Président de la société, déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur Djillali MERDJI et Monsieur Johan GUT sont désignés scrutateurs.
Monsieur Loris COUSIN est désigné secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation remise à chaque associé,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- les comptes détaillés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Président rappelle à l'assemblée que le projet des résolutions a été tenu à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi, ce dont l'assemblée lui donne acte.



AU 235
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Perte de qualité d'associé,
- Candidature au sociétariat,
- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et présentation des comptes. Approbation des dits comptes et quitus à la présidence,
- Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport de révision coopérative,
- Détermination de la valeur de remboursement de la part sociale au 31 décembre 2025,
- Versement d'intérêts aux parts sociales depuis la création de la société,
- Élection de la présidence,
- Indemnité de la présidence au titre du mandat social,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le président informe qu'il n'y a eu aucune perte de qualité d'associé ni aucune nouvelle candidature au sociétariat depuis la dernière assemblée générale.

L'assemblée des associés prend acte.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Président informe qu'à la suite du jugement prononcé le 27 mai 2026 par le tribunal des activités économiques de Paris, l'association ELABE BFC, devenue par décision de son assemblée générale extraordinaire en date du 21 mai 2026 « OFFICE NATIONAL DES AUBERGES DE JEUNESSE – ONAJ », a repris les participations précédemment détenues par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse dans la SAS SCIC AU 235.



AU 235

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465

L'association ELABE BFC (ONAJ), désigne Monsieur Ashraf AL SUGHAYYR, en sa qualité de Directeur de l'Auberge de Jeunesse « Stéphane Hessel » de Lille, en tant que représentant permanent au sociétariat de la SAS SCIC AU 235.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus plein et entier à la présidence de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte que deux conventions ont été conclues au cours de l'exercice entre la SCIC SAS Au 235 et la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) et les approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément aux statuts et sur proposition de la présidence, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire d'un montant de **34 438,19 €** de la façon suivante :

- **Réserves : 100% soit 34 438,19 €**
 - Dont :
 - **Réserve légale : 15% soit 5 165,73 €**
 - **Réserve statutaire – Fonds de développement : 85% soit 29 272,46 €**

Aucun intérêt aux parts sociales ne sera distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



AU 235

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465**

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la lecture du rapport de révision coopérative relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée des associés prend acte.

SEPTIÈME RÉOLUTION

En référence aux statuts, l'assemblée générale prend acte que la valeur de remboursement de la part sociale, au 31 décembre 2025, est de 50 euros, soit sa valeur nominale de souscription.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'aucun intérêt aux parts sociales n'a été versé depuis la création de la coopérative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Le mandat de présidence de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), expire à la présente assemblée générale ordinaire.

Les associés sont invités à élire une nouvelle présidence.

L'association ELABE BFC, devenue l'OFFICE NATIONAL DES AUBERGES DE JEUNESSE (ONAJ), représentée par Monsieur Ashraf AL SUGHAYYR en sa qualité de Directeur de l'Auberge de jeunesse de Lille « Stéphane Hessel », a informé les associés, par courrier, de sa candidature à la présidence de la SAS SCIC AU 235. Il n'y a aucun autre candidat déclaré.



AU 235

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465

À la suite d'un vote à bulletin secret, l'association ELABE BFC, devenue l'OFFICE NATIONAL DES AUBERGES DE JEUNESSE (ONAJ), représentée par Monsieur Ashraf AL SUGHAYYR, est désignée en qualité de Président de la société.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Les frais exposés dans le cadre de son mandat pourront être remboursés sur justificatifs.

Le Président accepte le mandat et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée des associés prend acte qu'aucune indemnité n'a été versée à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), au titre du mandat social de président qui lui a été confié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide qu'aucune indemnité ne sera attribuée à la présidence au titre du mandat de président, ceci à compter de la présente assemblée générale et ce jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures (18h00).

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.



AU 235

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465**

**Le secrétaire de séance
Monsieur Loris COUSIN**

**La présidence
L'Association ELABE BFC (ONAJ),
Représentée par Monsieur Ashraf AL
SUGHAYYR**

**Les scrutateurs
Monsieur Djillali MERDJI**

Monsieur Johan GUT

Certifié conforme à l'original

Sighef

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des I)

Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:		Adresse du siège social:
AU 235		235 Boulevard
SIRET	94886046500012	PAUL PAINLEVE
Adresse du principal établissement:		59000 LILLE
		Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B	ACTIVITÉ
Activités exercées	Restauration traditionnelle
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
	☐

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	55	
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %			
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%			
PV exonérées (art. 238 quinquies)				

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
France ruralités revitalisations FRR, 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdec	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies	☐
Autres dispositifs	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44. quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
--	--	---	--

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	☐
---	--	--------------------------

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires	
		Taux d'imposition	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)		Base d'imposition		Taux d'imposition
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		☒	Si oui, indication du logiciel utilisé MyUnisoft Comptabilité	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:		
Société ou indépendant : S		Société ou indépendant :		
HUMAFIN COOP				
98 Rue				
BRULE MAISON				
59000 LILLE				
Examen de conformité ☐				
Identité du déclarant :				
Date: 2026-05-19 Lieu: LILLE				
Qualité et nom du signataire				

ANNEXE AU FORMULAIRE N°2065-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des i

Néant ☒

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS															
Montant global brut des distributions				payées par la société elle-même			a								
				payées par un établissement chargé du service des titres			b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)						c									
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :						e									
Libellé								Montant							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI								i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI								j							
Montant des revenus répartis							TOTAL (ligne a à e)								
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS															
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société									
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des versements versées :							
								à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans			
								Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
K DIVERS															
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)															
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION															
Rémunérations				Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)											
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages											
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %							
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice															
MVLT réalisée au cours de l'exercice															
MVLT restant à reporter															
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															

Désignation du déclarant :		AU 235				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		235 Boulevard PAUL PAINLEVE 59000 LILLE					
N°SIRET	94886046500012						
Durée de l'exercice en nombre de mois* :		12		Durée de l'exercice précédent* :		21	
						Exercice N clos le	
						2025-12-31	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	230	AG		230
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	55 333	AS	17 195	38 138
		Autres immobilisations corporelles	AT	105 650	AU	25 692	79 958
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	720	BE		720
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	161 933	BK	42 887	119 045
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	2 867	BM		2 867
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 588	BU		1 588
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
	Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	70 087	BY		70 087
		Autres créances (3)	BZ	41 685	CA		41 685
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	67 157	CG		67 157	
COMPTE DE REGULATIONS	Charges constatées d'avances (3) *		CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ	183 385	CK		183 385
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM				
	Écarts de conversion actif et différences (VI)		CN				

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	345 317	1A	42 887	302 430
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières	CP		(3) Part à plus d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		AU 235				Néant ☐ *		
						Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 22.300.....)					DA	22 300	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB		
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	5 174	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	29 319	
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	34 438	
	Subventions d'investissement					DJ	27 211	
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	118 443	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligatoires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	48 297	
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	6 400
	Instrument financier à terme					D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	36 108	
	Dettes fiscales et sociales					DY	52 774	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	40 407	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	183 987		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation					TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	302 430		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	151 202	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

Designation de l'entreprise			AU 235				Néant ☐ *		
					Exercice N				
					France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	35 460	FB		FC	35 460
	Production vendue	{	Biens *	FD	582 334	FE		FF	582 334
			Services *	FG	466	FH		FI	466
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	618 260	FK		FL	618 260
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	23 049
	Reprises sur amortissements et provisions							FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles							F1	
	Autres produits (1) (11)							FQ	71
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	641 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	15 535
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	506
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	161 843
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV	1 729
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	89 933
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	2 902
	Salaires et traitements *							FY	255 378
	Cotisations sociales							FZ	50 505
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements(14)					GA	25 265
			Dotations aux dépréciations					GB	
			Sur actif circulant – dotations et dépréciations					GC	
			Pour risques et charges - dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							G1	
	Autres charges (12)							GE	33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	603 629	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	37 751	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1	
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	1		

CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	3 313
	Différences négatives de change	GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	GU	3 313
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(3 313)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	34 438

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		AU 235				Néant ☐ *	
						Exercice N	
Produits exceptionnels (VII)						HD	
Charges exceptionnelles (VIII)						HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)						HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	641 381
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	606 943
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)						HN	34 438
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A8		
		dont cotisations facultatives Madelin	A10				
		Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation du déclarant :		AU 235						Néant ☐ *									
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations					
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								1		2		3					
I N C.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	230	KE		KF							
C O R P O R E L L E S	Terrains					KG		KH		KI							
	Constructions	Sur sol propre (dont composa		L9		KJ		KK		KL							
		Sur sol d'autrui (dont compos		M1		KM		KN		KO							
		Installations gales, agencets*, aménagts des constructions, dont composants		M2		KP		KQ		KR							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels, dont			M3		KS	45 765	KT		KU	9 568						
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	38 833	KW		KX	3 365						
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	57 430	LC		LD	6 022						
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG							
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ								
	Avances et acomptes				LK		LL		LM								
	TOTAL III				LN	142 028	LO		LP	18 955							
	F I N A N C I E.	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T							
Autres participations				8U		8V		8W									
Autres titres immobilisés				1P	720	1R		1S									
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V									
TOTAL IV				LQ	720	LR		LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	142 978	ØH		ØJ	18 955						
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
								Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
								1		2		3		4			
I N C O R P.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	230	1X					
C O R P O R E L L E S	Terrains					IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC							
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF							
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI							
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			IT		MJ		MK	55 333	ML							

C O R P O R E L L E S	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	42 198	MO	
		Matériel de	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	63 452	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	160 983	NI	
F I N A N C I E R E.	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	720	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	720	RH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	161 933	ØM	

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		AU 235				Néant ☒ *	
Exercice N clos le		2025-12-31					
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
				③	④		
①	②			⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE							
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise				AU 235								Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement				CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial				RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE				PF				PG				PH			
TOTAL I				RK				RM				RN				RO			
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		6 910		QA		10 285		QB				QC		17 195	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		4 500		QE		6 178		QF				QG		10 678	
	Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		6 213		QM		8 802		QN				QO		15 015	
	Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT			
TOTAL II				QU		17 623		QV		25 265		QW				QX		42 887	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN		17 623		ØP		25 265		ØQ				ØR		42 887	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6							
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Inst.gales, agenc., aménagements div	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					

Autres immo. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW – NY)			NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP			SR		

Designation de l'entreprise		AU 235						Néant ☒ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C		UB		UC		UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à	☐
Chiffre d'affaires	618 260
Durée en mois de l'exercice	0
Base retenue	0
Absence de capital social	☐
Capital entièrement libéré	☒
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☐

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	34 438
Total des Réintégrations	0
Total des Déductions	34 493
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	0

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	0	0
Impôt société taux réduit	0	0	0
PV à long terme imposables 15%	0	0	0
PV à long terme imposables à 19%	0	0	0
Autres PV imposable à 19%	0	0	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			0
CRÉDITS D'IMPÔT			0
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			0
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			34 438
Écart			0

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AU 235						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL						UM				
	Prêts (1) (2)	UP						UR				
	Autres immobilisations financières	UT						UV				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA										
	Autres créances clients	UX				70 087		70 087				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO	)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY				73		73				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				6 088		6 088			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				5 427		5 427			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP				28 000		28 000			
	Groupe et associés (2)	VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				2 097		2 097				
Charges constatées d'avance		VS										
		TOTAUX				VT	111 772	VU	111 772	VV		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
				1		2		3		4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	145	145						
		à plus d'1 an à l'origine		VH	48 152	15 367	32 785					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		6 400	6 400							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		36 108	36 108							
Personnel et comptes rattachés		8C		27 171	27 171							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		17 571	17 571							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		7 659	7 659							
	Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		373	373							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI		38 942	38 942							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		1 465	1 465							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
		TOTAUX		VY	183 987	VZ	151 202	32 785				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		93			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	14 721								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		AU 235										Néant ☐		Exercice N clos le					
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)										ET ☐		2025-12-31					
I. REINTEGRATIONS														BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		34 438	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à IIR)														WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à IIS)		WG										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(		Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB		)								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX				XW						
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *														XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)														I7				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7				K7					
Régimes particuliers/ impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à IIR)								J8						
					- imposées au taux de 0%								ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{		- Plus-values nettes à court terme								WN						
					- Plus-values soumises au régime des fusions								WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à IIS)														XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)		SU				Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ					
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3					
												TOTAL I		WR		34 438			
II. DEDUCTIONS														PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		0	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *														WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)														WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à IIR)												WV				
			- imposées au taux de 0 %												WH				
			- imposées au taux de 19 %												WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure												WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs												XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %														J6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *														WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				)		XA							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZX					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *														ZY				
	Majoration d'amortissement *														XD				
	Ajustement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2				J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		XF					
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA							
			ZFU – TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F				Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)					PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				PB						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à IIS)														XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9				dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH				)		XG		34493	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA				dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC									
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB				dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		Y0									
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI									
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)		YL															
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y2					

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	34 493
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI	0		
	Déficit (II moins I)			XJ	55
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO	55

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant
Affectation aux réserves impartageables SCIC	34 493

Designation de l'entreprise		AU 235				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)					K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)					K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)					YJ		55
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	55	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice					ZT	14 724	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT							
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis al. 2 du CGI *			ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges *							

TOTAUX	8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *				

TOTAUX	9D	0	9E	0
Charges à payer				

TOTAUX	9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD : Ligne WI Ligne WU				

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Designation de l'entreprise		AU 235						Néant : ☐		
O R I G I N E S	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	5 174		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	34 493			- Autres réserves	ZD	29 319		
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes			ZE			
				Autres répartitions			ZF			
	TOTAL I	ØF	34 493	Report à nouveau			ZG			
				(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	34 493		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
E N G A G E M E N T S	- Engagements de crédit-bail mobilier		Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7		)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
D É T A I L D E S P O S T E S	A U T R E S A C H A T S E T C H A R G E S E X T E R N E S	- Sous-traitance						YT		
		- Locations, charges locatives et de copropriété		dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	17 450	)	XQ	31 561
		- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	15 282
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage							YV	3 120
		- Autres comptes		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		)	ST	39 970
			Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	89 933	
	I M P Ô T S E T T A X E S	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE							YW	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS		)	9Z	2 902
				Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD					YX	2 902
T V A	- Montant de la TVA collectée							YY	64 768	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	25 331	
D I V E R S	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025) *							ØB	234 733	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	3,00 %	
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0							ZR	☐	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH		
R É G I M E D E G R O U P E*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ				
T R A V A I L L E U R S I N D É P E N D A N T S	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JS		
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT		

Désignation de l'entreprise	AU 235	Néant ☒ *
-----------------------------	--------	---

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

I-IMMOBILISATIONS**II-AUTRES ELEMENTS**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	AU 235	Formulaire déposé au titre de	E		Néant ☒ *
-----------------------------	--------	-------------------------------	---	--	---

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans	0		0	0
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
		N-3	0	0	0
		N-4	0	0	0
		N-5	0	0	0
		N-6	0	0	0
		N-7	0	0	0
		N-8	0	0	0
		N-9	0	0	0
	TOTAL 2	0	0	0	0

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine		Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL	0		0	0	0	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	AU 235			Néant ☒									
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶</td> </tr> </table>					Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷													
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶												
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶												
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU													
Origine	Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %									
❶	❷		❸	❹									
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1												
	N – 2												
	N – 3												
	N – 4												
	N – 5												
	N – 6												
	N – 7												
	N – 8												
	N – 9												
	N – 10												
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *													
Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
❶	❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1												
	N – 2												
	N – 3												
	N – 4												
	N – 5												
	N – 6												
	N – 7												
	N – 8												
	N – 9												
	N – 10												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		AU 235				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AU 235		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	8
- Dont apprentis				YF	1
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	618 260
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	618 260
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	71
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	23 049
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	23 120
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	188 316
Variation négative des stocks				OQ	2 235
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	56 266
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	5 280
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	33
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				Og	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	252 129
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	389 251
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.				SA	389 251
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.					
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	618 260
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	9
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation	HR				

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

Néant ☐

Exercice clos le

2025-12-31

N° SIRET

94886046500012

Dénomination de l'entreprise

AU 235

Adresse (voie)

235

Boulevard

PAUL PAINLEVE

Code postal

59000

Ville

LILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

P1

7

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

P3

430

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

P2

3

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

P4

16

Total des lignes P1 + P2

P5

10

Total des lignes P3 + P4

P6

446

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE

N° SIREN (si société établie en France)

775674260

% de détention

44,84

Nb de parts ou actions

200

Adresse

N°

27

0

Voie

Rue

PAJOL

Code postal

75018

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☒ *

Exercice clos le

2025-12-31

N° SIRET

94886046500012

Dénomination de l'entreprise

AU 235

Adresse (voie)

Boulevard

PAUL PAINLEVE

Code postal

59000

Ville

LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Subventions à recevoir	1 102

Nombre de lignes : 1

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues (FNP)	24 754
Médecine du travail à payer	24
Prime à verser	15 100

Nombre de lignes : 3

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
--------	--	--	---------------	-------------	--

Nombre de lignes : 0

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montant Exploitation	Montant Financier	Montant Exceptionnel
--------------------------------------	--------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Nombre de lignes : 0

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période	Montant Exploitation	Montant Financier	Montant Exceptionnel
--------------------------------------	--------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Nombre de lignes : 0

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

AU 235

Adresse de son principal établissement

235 Boulevard PAUL PAINLEVE
59000 LILLE

Numéro SIRET du principal établissement

94886046500012

Code APE

5610A

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice ouvert le 2025-01-01

Et clos le : 2025-12-31

Dénomination de l'entreprise AU 235

Néant ☒

SIREN de l'entreprise 948860465

PME au sens communautaire (Cocher la case) ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-cont ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'E		
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)		
III CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant

IV MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie
------------------	-------------------	--------------	---------------	---------------------------